

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES ECOLES DE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un juillet, les membres du Comité syndical se sont réunis à Garlin sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21
En exercice	21
Présents	16
Dont suppléants	2
Dont représentés	0
Votants	16
Dont pour	16
Dont contre	0
Dont abstention	0

Membres présents :

Mme AMARE Mélanie, Mme BITAILLOU Françoise, M. COUET-LANNES Patrick, M. DARBO Nicolas, Mme DESHAYES Marie-Claude (suppléante de Mme POUBLAN FAIXO Sandra), Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPRE Brigitte (suppléante de M. CANIZARES Yann), M. GUIRAUT Jean, M. LABROSSE Pierre, Mme LARROUDE Jacqueline, M. LESCOLLE Grégory, Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie, M. MICHEL Dominique, Mme PLANTE Michèle, Mme RODRIGUES Catherine, Mme UCHAN Samantha,

Etaient excusés :

M. CANIZARES Yann, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme FERRANDO Chantal, Mme MAILLE Julie, Mme MAILLOT Marie-Christine, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme VOEGELI Noémie

Secrétaire de séance : M. COUET-LANNES Patrick

N°2022-D3 – MISE A JOUR DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE - APPROBATION DU PLAN MERCREDIRAPPORT

Mme la Présidente rappelle au Comité Syndical le contenu du Projet Educatif de Territoire (PEDT) élaboré en partenariat avec les Francas des Pyrénées Atlantiques en mars 2018 et mis à jour en juin 2022.

Le PEDT permet d'identifier sur le territoire pour le public 3-15 ans, les grandes orientations dans le domaine éducatif et les actions qui en découlent sur le terrain.

Le PEDT dans sa version consolidée de juin 2022 intègre un « Plan Mercredi » visant à poursuivre sur le temps du mercredi, la dynamique de mobilisation des acteurs éducatifs pour maintenir, restaurer ou mettre en place une offre d'accueil de qualité, accessible au plus grand nombre d'enfants et de familles. Il contribue ainsi à l'enjeu de soutenir les familles dans la conciliation de leurs vies familiale et professionnelle.

Le PEDT détermine ainsi les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires et extrascolaires, mises en place dans le cadre du projet éducatif territorial et du plan mercredi, pour les enfants du territoire ou scolarisés dans les écoles de la région de Garlin, dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

Le PEDT initial a été construit pour la période 2018/2022 sur la base d'un diagnostic préalable et tenant compte de valeurs à partager : respect, citoyenneté, égalité et solidarité. Ce document stratégique est aujourd'hui mis à jour afin de tenir compte des dernières données de diagnostic (INSEE 2018), d'évaluer la mise en œuvre des actions réalisées depuis 2018 et de valider les projets à venir dans le cadre du schéma de développement 2022-2024.

Le PEDT est avant tout une démarche partenariale permettant de fédérer tous les acteurs engagés sur les actions enfance jeunesse, de partager et d'associer leurs compétences et de mettre en cohérence les différentes actions éducatives sur le territoire. Il regroupe notamment les parties prenantes suivantes :

- ✓ Les communes du territoire
- ✓ La CAF 64,
- ✓ Le département des Pyrénées Atlantiques
- ✓ La Communauté de Communes des Luys en Béarn,
- ✓ Les services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques

- ✓ Les équipes éducatives des écoles maternelles et élémentaires d
- ✓ Le collège de Garlin,
- ✓ L'Association Progrès
- ✓ Les Francas 64
- ✓ Les acteurs associatifs, culturels et sportifs du territoire
- ✓ Les familles des enfants et des jeunes

Le PEDT du Syndicat s'appuie sur 8 axes stratégiques :

- ✓ Développer et consolider une identité du territoire
- ✓ Favoriser la réussite éducative de tous les enfants et jeunes du territoire
- ✓ Agir avec les familles
- ✓ Permettre l'accès de tous les enfants et jeunes aux structures de loisirs, à l'offre sportive et culturelle
- ✓ Développer une offre éducative de qualité et améliorer les conditions d'accueil
- ✓ Créer des espaces d'implication et de participation des enfants et des jeunes
- ✓ Favoriser l'accessibilité aux services et l'information des familles
- ✓ Améliorer les conditions de mobilité et de transport

Mme la Présidente présente ensuite le bilan du schéma de développement 2018-2022, consolidé pour la période 2022-2024, qui décline en actions opérationnelles les objectifs stratégiques du PEDT.

Elle demande ensuite au Comité Syndical d'adopter le PEDT et ainsi définir la ligne directrice du Syndicat pour les 4 prochaines années.

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

APPROUVE le Projet Educatif de Territoire et son plan mercredi pour la période 2022-2024

AUTORISE Mme la Présidente à rechercher auprès des partenaires institutionnels et privés tous les financements qui pourraient faciliter sa mise en œuvre

AUTORISE Mme la Présidente à signer tout document utile à la présente délibération

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Michèle PLANTE

